



# VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

**OBJET : MARCHÉ DE SERVICE  
D'ORGANISATION DE SEJOURS DE VACANCES  
D'ETE 2023-2024 POUR LES ENFANTS ET LES  
ADOLESCENTS VINCENNOIS. LOT N°1 SEJOUR  
EN BORD DE MER - DECOUVERTE DU MILIEU  
MARIN ET ACTIVITES NAUTIQUES DONT VOILE  
– EN FRANCE. POUR LES ENFANTS AGES  
ENTRE 6 A 14ANS.**

**DÉCISION N° DM-22-444  
EN DATE DU 30 NOVEMBRE 2022**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le code de la commande publique ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté n°A-20-493 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Monsieur Régis TOURNE, Adjoint au Maire ;

**VU** l'avis d'appel public à la concurrence envoyé sur le BOAMP le 25 août 2022 relatif à l'organisation de séjours de vacances d'été 2023-2024 pour les enfants et les adolescents Vincennois. ;

**VU** le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres en date du 10 novembre 2022 ;

**CONSIDÉRANT** l'offre de l'association PEP Découvertes, jugée économiquement la plus avantageuse au regard de l'ensemble des critères de jugement pour le lot n°1 séjour en bord de mer - découverte du milieu marin et activités nautiques dont voile – en France pour les enfants âgés entre 6 à 14ans.

## D É C I D E

**DE SIGNER** avec l'association PEP Découvertes, 5/7 Rue Georges Enesco 94000 Créteil, représentée par Monsieur RAOUL Michel pour le lot n°1 séjour en bord de mer - découverte du milieu marin et activités nautiques dont voile – en France pour les enfants âgés entre 6 à 14ans du marché d'organisation de séjours de vacances d'été 2023-2024 pour les enfants et les adolescents vincennois.

Le marché est conclu pour une durée de 1 an à compter de sa date de notification, pour les vacances d'été de l'année 2023. Il pourra être reconduit 1 fois, pour la même durée, pour les vacances d'été de l'année 2024. La reconduction est tacite.

Les prix du marché sont traités à prix unitaires, sur la base d'un bordereau de prix unitaires annexé à l'acte d'engagement.

Les prestations relatives au lot n°1 : Séjour en bord de mer - Découverte du milieu marin et activités nautiques dont voile donnent lieu à un accord-cadre à bons de commande, sans indication de montants mais avec une quantité minimum de 10 enfants, maximal de 30 enfants.

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20221130-lmc1H10285H1-AR  
Date de réception en Préfecture : 30/11/2022  
Date de Publication : 30/11/2022

**DE FAIRE FACE** à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,  
L'Adjoint au maire chargé de la jeunesse et du sport,

***Signé***

**Régis TOURNE**

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20221130-lmc1H10285H1-AR  
Date de réception en Préfecture : 30/11/2022  
Date de Publication : 30/11/2022